



**Hôtellerie et restauration**

# **Décompte horaire 2024**

Gardez le contrôle sur votre temps de travail !

**Ensemble, nous sommes plus forts :**

Unia est votre syndicat

**Nouveaux salaires minimums 2024 :**

compensation du renchérissement

**Convention collective de travail :**

nous exigeons des améliorations

**Formation continue :** saisissez votre chance

**UNIA**

# Unia : un syndicat fort

## **Cher-e-s collègues de l'hôtellerie-restauration,**

De nouveaux salaires minimums seront applicables dans l'hôtellerie-restauration à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (voir page suivante). Unia a négocié avec les employeurs une compensation du renchérissement.

Les salaires minimums seront ainsi augmentés d'environ 6 pour cent au total en 2023 et 2024. Ceci correspond à la pleine compensation du renchérissement. Unia exige de toutes les entreprises qu'elles augmentent également les salaires des employé-e-s qui gagnent plus que le salaire minimum. C'est la seule façon de garantir que les salaires ne perdent pas de leur valeur.

Unia continue à s'engager pour que la convention collective nationale de travail (CCNT) de l'hôtellerie-restauration soit renouvelée et que les conditions de travail soient améliorées pour tou-te-s les employé-e-s de la branche.

Apprenez-en davantage sur la CCNT et les conditions de travail dans l'hôtellerie-restauration sur **[www.unia.ch/hotellerie-restauration](http://www.unia.ch/hotellerie-restauration)**.

Ce calendrier du temps de travail est un instrument important qui vous permet d'enregistrer votre temps de travail. Gardez le contrôle pour que chaque heure de travail soit payée!

# Salaires minimums 2024

La convention collective nationale de travail de l'hôtellerie-restauration (CCNT) garantit un salaire minimum basé sur la formation. Le tableau ci-dessous indique les salaires minimums en vigueur dans l'hôtellerie-restauration dès janvier 2024.

Catégorie salariale	Salaire min. par mois	Salaire min. par heure*
<b>Sans formation professionnelle **</b>	3666 fr	20.14 fr
<b>Avec cours Progresso (5 semaines) **</b>	3892 fr	21.38 fr
<b>Avec attestation fédérale (2 ans) **</b>	4018 fr	22.08 fr
<b>Avec formation professionnelle (3 ans) **</b>	4470 fr	24.56 fr
<b>Avec formation professionnelle et 6 jours de formation continue spécifique à la profession</b>	4576 fr	25.14 fr
<b>Avec examen professionnel</b>	5225 fr	28.71 fr

\* Sur la base d'une semaine de 42h., hors supp. pour vacances (10,65%), jours fériés (2,27%) et 13<sup>e</sup> mois de salaire (8,33%).

\*\* En cas de nouvelle embauche ou de changement d'établissement, une déduction de 8% est possible sur une période d'introduction limitée. Les salaires ne peuvent pourtant pas être inférieurs aux minimums légaux cantonaux (GE, NE).

## Salaires minimums cantonaux à Genève et Neuchâtel

Des salaires minimums légaux s'appliquent dans les cantons de Genève et Neuchâtel. Ils priment sur les dispositions de la CCNT et ne peuvent pas être inférieurs. A partir de janvier 2024, les salaires minimums s'élèvent à 24.32 francs de l'heure à Genève et à 21.09 francs à Neuchâtel.

# Des améliorations des conditions de travail sont nécessaires

Lors des négociations salariales avec les associations patronales, Unia a obtenu de nouveau cette année une adaptation de tous les salaires minimums au renchérissement. De plus, les salaires augmentent de 5 francs en termes réels pour toutes les catégories de salaires minimaux.

Mais d'autres améliorations des conditions de travail sont nécessaires. C'est ce que les employé-e-s de l'hôtellerie-restauration ont mis en évidence dans leur manifeste « Nous voulons vivre dignement ! » Ils décrivent les problèmes de la branche : salaires trop bas, planification insuffisante, travail sur appel, manque de transparence sur les pourboires, harcèlement, etc.

Le manifeste contient onze revendications visant à améliorer les conditions de travail.



**Manifeste :** « Nous voulons vivre dignement ! »

# Ensemble contre le harcèlement et le mobbing

Le harcèlement sexuel et le mobbing sont très répandus dans l'hôtellerie et la restauration. Ce qu'a montré une enquête d'Unia début 2023 est particulièrement effrayant. Seule une personne sur quatre ayant été exposée au harcèlement ou au mobbing a reçu le soutien de son chef.

## **Une sensibilisation est nécessaire**

La conférence de branche d'Unia des délégués de l'hôtellerie et de la restauration a donc exigé la tolérance zéro en matière de harcèlement et de mobbing. Il faut des mesures pour protéger les employé-e-s et des services indépendants où les agressions peuvent être signalées.



**Résolution :** « Tolérance zéro face au harcèlement moral et sexuel dans l'hôtellerie et la restauration »

# Avantages de la CCNT de l'hôtellerie-restauration : Comparaison avec la loi

La convention collective nationale de travail (CCNT) de l'hôtellerie-restauration existe depuis 1974. Elle règle divers aspects des relations de travail absents de la loi (code des obligations, loi sur le travail) et introduit des améliorations par rapport aux dispositions légales en vigueur. Les entreprises sont tenues de respecter les règles de la CCNT.

La convention collective nationale de travail (CCNT) apporte de nombreux avantages aux employé-e-s de l'hôtellerie-restauration suisse (p.ex. salaires minimums, 13<sup>e</sup> salaire, 5 semaines de vacances). Vous en trouverez un aperçu dans le tableau de la page suivante.



**Site web de la CCNT**



	Loi	CCNT
<b>Salaires Minimums</b>	—	De 3666 francs pour les employé-e-s sans formation professionnelle jusqu'à 5225 francs avec examen
<b>13<sup>ème</sup> salaire</b>	—	13 <sup>ème</sup> salaire garanti
<b>Compensation du renchérissement</b>	—	Octroi de la compensation du renchérissement
<b>Assurance maladie / accidents</b>	Salaire versé de manière limitée	Jusqu'à 720 indemnités journalières assurées
<b>Heures de travail</b>	50 heures par semaine	Jusqu'à 42, 43,5 ou 45 heures par semaine selon type d'entreprise
<b>Vacances</b>	4 semaines	5 semaines
<b>Jours fériés</b>	1 jour férié rémunéré (1 <sup>er</sup> août)	6 jours fériés rémunérés
<b>Absences</b>	—	Jours de congé payés (3 jours en cas de mariage, 1-3 en cas de décès, etc.)
<b>Formation/ formation continue</b>	—	Congé de formation. Soutien financier pour la formation (frais de formation et compensation du salaire)
<b>Contrôles</b>	—	Contrôles et sanctions contre les entreprises en cas d'infractions à la CCNT

# Etre membre d'Unia, c'est payant

Unia est le syndicat de l'hôtellerie-restauration. Avec près de 13 000 membres, il est bien implanté dans la branche. Unia a réussi à obtenir beaucoup d'améliorations pour les employé-e-s de l'hôtellerie-restauration.

## **Profitez-en !**

En plus du remboursement de la cotisation professionnelle, les membres d'Unia bénéficient de nombreux avantages comme un conseil juridique et des possibilités de formation continue.

Pour l'exécution de la CCNT, 89 francs par an sont déduits directement du salaire. Les membres d'Unia se font rembourser annuellement 96 francs. Une raison supplémentaire d'être membre d'Unia.

## **Devenez membre.**

**Ensemble, nous sommes plus forts !**



**Formulaire d'adhésion en ligne :** Vous pouvez facilement remplir le formulaire d'adhésion en ligne.



# Formation continue : saisissez votre chance

Les syndicats et les employeurs encouragent la formation continue. Participez dès maintenant à des cours et élargissez vos connaissances. Toutes les offres sur **www.formation-incluse.ch**. Les offres de formation continue sont fortement soutenues financièrement par la CCNT.



**PROGRESSO**  
mon-progresso.ch

## **Progresso**

Si vous n'avez aucune formation dans le secteur de l'accueil, participez à un cours Progresso! Ce cours de 5 semaines permet d'améliorer la confiance dans vos gestes, d'obtenir davantage

de responsabilités et donne droit à un salaire plus élevé que le minimum. Si vous êtes membre d'Unia et que votre entreprise est soumise à une convention collective de travail (ce qui est le cas pour toute la branche de l'hôtellerie-restauration), vous bénéficiez gratuitement du cours et vous êtes entièrement rémunéré durant cette période.

## **Intéressé-e ? Trouvez maintenant le cours qui vous convient !**

Sur le site **www.mon-progresso.ch**, vous trouvez un aperçu de tous les cours proposés actuellement. Inscrivez-vous maintenant à la formation continue qui vous convient. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre secrétariat Unia.



**L'offre de formation continue de Progresso**

## **Décompte horaire 2024 :**

# **gardez le contrôle sur votre temps de travail !**

### **L'employeur est tenu d'enregistrer les heures de travail accomplies par son personnel.**

Vous pouvez lui demander en tout temps des informations sur vos heures de travail et vos périodes de repos, sur votre avoir de jours fériés et votre solde de vacances. Au moins une fois par mois, votre employeur doit vous communiquer par écrit votre solde d'heures supplémentaires et vous faire signer le décompte des heures effectuées.

Grâce à la CCNT, la saisie du temps de travail est devenue obligatoire. Or, certains établissements continuent à ne pas enregistrer (correctement) le temps de travail. Il en découle que les heures supplémentaires ne sont pas toutes payées ou compensées, d'où l'importance d'inscrire vous-même tous les jours votre temps de travail. Vous pourrez ainsi contrôler si le décompte que votre employeur vous présente est correct, et mettre toutes les chances de votre côté si vous deviez réclamer des heures qui n'auraient pas été rémunérées.

### **Utilisez ce calendrier et notez-y chaque jour vos heures de travail !**

# Janvier 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
<b>Total des heures</b>						

# Février 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						

**Total des heures**

# Mars 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
<b>Total des heures</b>						

# Avril 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
<b>Total des heures</b>						

# Mai 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
<b>Total des heures</b>						

# Jun 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
<b>Total des heures</b>						



# Juillet 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
<b>Total des heures</b>						

# Août 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
<b>Total des heures</b>						

# Septembre 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
<b>Total des heures</b>						

# Octobre 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
<b>Total des heures</b>						

# Novembre 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
<b>Total des heures</b>						

# Décembre 2024

Date	Heures travaillées		Heures travaillées		Durée des pauses	Total des heures
	de	à	de	à		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
<b>Total des heures</b>						



Salaires en progression,  
grâce à la

**CCNT**



## **Unia, ça vaut la peine !**

Une bonne convention collective ne tombe pas du ciel. Pour faire aboutir ce processus, il faut un syndicat influent! Près de 13 000 personnes travaillant dans l'hôtellerie-restauration ont rejoint Unia. Grâce à vous, nous obtiendrons encore davantage.

**N'hésitez plus à adhérer.**

**Ensemble, nous serons plus forts.**

**[www.unia.ch/hotellerie-restauration](http://www.unia.ch/hotellerie-restauration)**

### **Unia Secrétariat central**

Secteur tertiaire

Weltpoststrasse 20

Case postale

CH-3000 Berne 16

T +41 31 350 24 16

[info@unia.ch](mailto:info@unia.ch)

**Unia près de chez vous :**

